

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220620-60\_2022-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2022

Présents : Marc MEDINA, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Guy ROUQUIE donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Pierre FAGET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Romain ALBERT donne pouvoir à Jean LANCELLA, Emma SABATE donne pouvoir à Agnès BLED, Damien CLET donne pouvoir à Christophe CLARET, Pierre PAGNON donne pouvoir à Michèle CONDOMINES, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Virginie PORTEILS, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Emilie MONTANES

En exercice : 27

Présents : 15

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.060/2022

Médiathèque : avenant n°1 à la convention de mandat entre la ville de Torreilles et Perpignan Méditerranée Métropole afin de modifier le dispositif «carte réseau»

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, rappelle que dans le cadre du schéma directeur de la Lecture Publique et de la coopération numérique entre Perpignan Méditerranée Métropole et ses communes membres, la ville de Torreilles a approuvé par délibération n°4 du 25 février 2019, la mise en place de la «carte réseau» communautaire au sein de la médiathèque communale. Ce dispositif permet à tout usager de réserver et d'aller emprunter des documents dans toutes les bibliothèques du réseau.

Actuellement les abonnés disposant de cette carte doivent se déplacer dans les bibliothèques où ils souhaitent emprunter. Afin de compléter ce service, Perpignan Méditerranée Métropole souhaite mettre en œuvre une navette documentaire entre les bibliothèques du réseau, qui permettra à tous les abonnés de se faire livrer les documents dans la bibliothèque de leur choix.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mandat portant modalités entre la ville de Torreilles et Perpignan Méditerranée Métropole, complétant la mise en place de la carte réseau communautaire ;
- AUTORISE monsieur le maire ou l' élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **22 JUIN 2022**

et publication du : **22 JUIN 2022**

Le maire,  
Dr Marc MEDINA